

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis N° 3/2026 relatif aux comptes 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion du Conseil intercommunal SIDERE s'est réunie en séance ordinaire le mercredi 4 juin 2026 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Les membres de la Commission de Gestion présents sont :

M. Martial Besson, Commune de Vinzel
M. Daniel Bovy, Commune de Gilly
Mme Isabelle Gachet, Commune de Luins
M. Christian Hay, Commune de Rolle
M. Kurt Sanidh Müller, Commune de Dully

Le SIDERE est représenté par :

M. François Delafoge, président du CoDir
M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir
Mme Maud Bauduret, cheffe de service

La Commission de gestion a procédé à un examen critique du préavis Numéro 3 et interrogé en détail les représentants du Comité de direction sur leur gestion.

La Commission de gestion relève les importants points suivants :

- *Comme relevé l'an dernier, le SIDERE est dans un processus de transition. Cela est reflété par un rapport sur les comptes d'une lisibilité sans égale dans le passé du SIDERE.*

- *Transition aussi, dans la mesure où les investissements de la première période de 13 ans du SIDERE ont été nombreux et ont porté l'état de notre réseau et nos infrastructures en général, à un très bon niveau.*
- *Transition, dans la mesure où le CoDir a informé le Conseil intercommunal le 19 mars 2026, au sujet de travaux effectuées au sujet des finances du SIDERE, travaux qui seront utiles pour une révision de nos tarifs.*
- *Transition enfin, dans la mesure où le CoDir a remplacé la précédente fiduciaire par BDO, dont le rapport de révision est très informatif et reflète le sérieux du travail.*
-

1. Préambule

Les comptes arrêtés au 31.12.2025 ont été vérifiés par le nouvel organe de révision officiel, la fiduciaire BDO SA à Lausanne. Celle-ci a effectué un examen succinct conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

La fiduciaire conclut dans son rapport d'examen du 21 mai 2026 que les comptes annuels sont conformes à la législation cantonale et aux dispositions du manuel MCH2.

La Commission de gestion avait exprimé le vœu que les grands écarts entre budget et comptes soient mieux détaillés. Elle note que ceci s'avère parfois difficile dans la mesure où les comptes 2024 étaient établis selon MCH1, alors que les comptes 2025 le sont selon MCH2. Néanmoins les comptes sont sensiblement mieux lisibles, ce qui est apprécié.

2. Bilan au 31.12.2025

L'actif du bilan représente l'ensemble du patrimoine que possède le SIDERE. La diminution par rapport au 31.12.2024 est de CHF 439'079.22 (la diminution était de CHF 976'458,73 entre le 1.1.2024 et le 31.12.2024).

3. Plafond d'endettement

La Commission de gestion relève que le niveau de l'endettement du SIDERE est de CHF 16'550'847 (dont CHF 15'703'696.00 de dette bancaire, le solde étant des factures en attente de paiement) avec un plafond de CHF 20'000'000. Elle exprime ses réserves et préconise que le plafond d'endettement ne soit pas augmenté pour la prochaine législature.

4. Fonds de réserve (comptes 290)

Le rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2024 indiquait les variations du fonds de réserve « travaux futurs », qui a régulièrement servi de variable d'ajustement. Le prélèvement pour l'exercice 2025, inférieur au budget, a réduit ce fonds à CHF 1'897'365.54. Le Comité de direction a présenté les lignes de force d'une analyse des finances du SIDERE le 19 mars 2026 ; le nouveau Comité de direction 2026-2031 devra présenter les mesures qu'il souhaite entreprendre pour stabiliser les finances du SIDERE.

Le nouveau Comité de direction devra préparer en outre les règlements des fonds dès le début de la nouvelle législature, conformément aux exigences de MCH2.

5. Taxes (comptes 42 et 43)

Les taxes de raccordement ont fortement baissé entre 2024 et 2025. Il convient de cumuler les chiffres 42 et 43 (CHF 2'745'684.17 pour 2025 [chiffre 42] et CHF 3'150'358.62 pour 2024 [chiffres 42 et 43]). Non seulement le SIDERE a facturé moins de taxes en 2025, mais aussi des taxes facturées antérieurement pour des projets qui ne se sont pas réalisés, ont été annulées.

6. Charges d'utilisation informatique (71002.3133)

La baisse des dépenses provient essentiellement du report de l'installation de Cartolacote, qui a entretemps été mise en service.

7. Ventes d'eau (71003.4240.4 et 71003.4240.6)

La consommation d'eau par commune révèle que Bursinel a enregistré une forte hausse de consommation. Cette hausse est due à une fuite d'eau chez un particulier, fuite qui n'a pas été détectée suffisamment rapidement.

La Commission de gestion a interrogé le Comité de direction au sujet de la vente d'eau pour des travaux divers effectués par des sociétés tierces. Il semble que toute l'eau utilisée n'est pas systématiquement annoncée au SIDERE. La Commission de gestion encourage le Comité de direction de trouver une solution pérenne pour que l'eau puisse être facturée systématiquement à ces utilisateurs.

8. Rapport d'activité

Ce rapport a fortement été remanié et a aussi gagné en lisibilité, tout en étant plus informatif que par le passé.

Les informations relatives à la qualité de l'eau retiennent l'attention, et seront complétées à l'avenir, ce qui intéressera les utilisateurs du SIDERE.

9. Conclusions

La Commission de gestion remercie le Comité de direction pour sa gestion et la prise en compte des remarques émises ces dernières années. A l'unanimité de ses membres, elle a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- Vu le préavis N° 3/2026 du Comité de direction, relatif aux comptes 2025 ;
- Entendu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant qu'il est régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

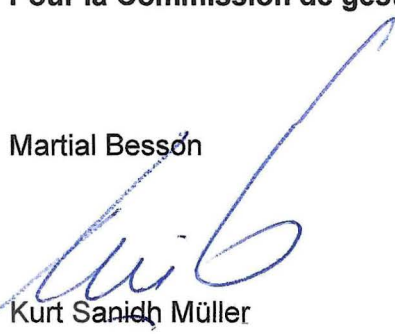
- D'adopter les comptes de l'exercice comptable 2025 tels que présentés, soit
 - Le bilan au 31.12.2025 ;
 - Le compte de fonctionnement au 31.12.2025 ;
- De donner décharge au Comité de direction, à la boursière et à la Commission de gestion pour l'exercice 2025 ;
- D'accepter le Rapport d'activité du Comité de Direction pour l'année 2025.

Fait à Rolle, le 10 juin 2026

Pour la Commission de gestion

Martial Besson

Daniel Bovy


Kurt Sanidh Müller

Isabelle Gachet


Christian Hay